

École Saint-Jean

245, 2e Rue Ouest,
Rimouski, Québec
G5L 4Y1
418-724-3381

École Paul-Hubert

250, Boul. Arthur-Buies Ouest
Rimouski, Québec
G5L 7A7
418-724-3439

POLITIQUE D'ÉDUCATION INCLUSIVE



École Paul-Hubert



Politique révisée le 10 janvier 2024

TABLE DES MATIÈRES

Préambule	2
Mission et vision de l'établissement	2
Énoncé de politique	2
But de l'inclusion	2
Vision de l'établissement	3
Obligations légales	4
Services aux élèves	5
Droits et responsabilités	7
Établissement	7
Enseignants	8
Élèves	10
Parents/tuteurs légaux	10
Bibliographie	11

Préambule

Mission et vision de l'établissement

Nos établissements ont à cœur la mise en oeuvre du PEI puisque ce programme répond à un besoin dans notre communauté. Il est le choix désigné pour le développement de la curiosité intellectuelle et l'ouverture aux autres. Le PEI se veut un partenaire de choix pour la communauté rimouskoise en établissant des liens de collaboration avec plusieurs organismes. Nos établissements encouragent également nos jeunes du PEI à être des leaders dans leurs communauté scolaire.

Nos élèves se mettent en action dans des projets et à travers des recherches qui leur permettent d'enrichir leurs connaissances et de développer leurs compétences. Ils apprennent à conscientiser leurs apprentissages par la métacognition ce qui leur fournit des outils considérables dans leurs études et expériences de vie.

Énoncé de politique

La déclaration de mission de l'IB indique que les programme « encouragent les élèves de tout pays à apprendre activement tout au long de leur vie, à être empreints de compassion, et à comprendre que les autres, en étant différents, puissent aussi être dans le vrai. »

Notre établissement vise à offrir un milieu d'apprentissage empreint de compassion en atténuant les difficultés d'apprentissage de nos élèves afin que ceux-ci évoluent dans un environnement sécuritaire où la réussite devient tangible.

But de l'inclusion

La politique d'éducation inclusive vise la mise en place de mesures de soutien favorisant l'apprentissage et le bien-être des élèves malgré leur situation physique ou psychique. Les établissements visent l'accompagnement de chaque élève vers la réussite. Pour ce faire, une structure et une série de mesures permettent de mettre en place des solutions qui se veulent les mieux adaptées possibles aux besoins de nos élèves.

Vision de l'établissement

Les projets éducatifs des écoles Paul-Hubert et Saint-Jean mettent de l'avant les valeurs de respect, d'engagement, de collaboration, de bienveillance et de persévérance. La politique d'éducation inclusive s'inscrit tout à fait dans la vision de notre établissement.

Ainsi, tous les élèves ont accès au programme d'éducation intermédiaire dès la 1^{re} secondaire. Dans une perspective d'inclusion, les écoles Paul-Hubert et Saint-Jean n'ont pas établi de test d'admission ; le programme est ouvert à tout élève qui en fait la demande. Lors de l'admission en première année du programme, si le nombre d'élèves présentant une demande d'admission ne permet pas de former des groupes complets, une sélection sera établie sur la base des compétences en anglais. Les années subséquentes, la demande de tout élève en vue d'intégrer le programme sera validée par la direction pédagogique.

Différenciation

Dans le but de répondre aux demandes des élèves ayant des particularités (douance, TDAH, difficultés d'apprentissage, etc.), plusieurs pratiques et procédures sont développées par les enseignants du PEI pour retirer les obstacles à l'apprentissage afin de déterminer les limites de l'éducation inclusive. Ces façons de faire sont présentées dans les rôles de l'enseignants.

Bien-être

Des mesures de santé et de bien-être font partie des services de nos établissements afin que chaque élève puisse évoluer dans un climat sain et sécuritaire.

Obligations légales

La politique d'inclusion présentée s'appuie sur les obligations nationales du ministère de l'Éducation et les obligations locales du Centre de services scolaire des Phares.

Obligations nationales

- Politique de l'adaptation scolaire du MEQ.
- Politique de la réussite éducative du MEQ.
- Loi sur l'instruction publique du Québec.

Obligations locales

- Politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage du Centre de services scolaires des Phares. (2013)
- Cadre de référence du plan d'intervention du Centre de services scolaire des Phares (2018)

Services aux élèves

Aide à L'apprentissage

Le plan d'intervention est un outil conçu pour répondre aux besoins spécifiques d'un élève, que ceux-ci soient d'ordre académique, comportemental, social, psychologique ou tous autres aspects compromettant l'atteinte des objectifs pour cet élève.

« Le plan d'intervention sert, d'une part, à identifier les capacités et besoins de l'élève. D'autre part, il vise à trouver les moyens, les méthodes et les ressources qui favorisent l'apprentissage de l'élève, en mobilisant les énergies et l'expertise de plusieurs intervenants. » (FCPQ, 2011)

« La mise en place du plan d'intervention s'appuie sur la nécessité de mobiliser de façon structurée différentes ressources afin de travailler à atténuer, voire à résoudre, les difficultés d'apprentissage ou d'adaptation qui empêchent l'élève de réussir. » (Cadre de référence CSS des Phares)

Élève ayant un Plan d'intervention

- L'établissement d'appartenance de l'élève s'assure de la transmission du dossier d'aide vers l'école secondaire. (Saint-Jean ou Paul-Hubert)
- Le plan d'intervention est consulté par les intervenants concernés.
- L'information est transmise aux enseignants en début d'année.
- Le plan d'intervention sera validé et adapté en cours d'année selon les besoins de l'élève.
- Une révision des plans d'intervention est prévue en fin d'année scolaire.

Élève sans Plan d'intervention

- Un signalement par un intervenant ou un parent est fait à la direction.
- Une évaluation de la situation de l'élève par des ressources professionnelles est mise en place afin d'identifier la nature ou la source des besoins spéciaux.
- Un plan d'intervention est élaboré si la situation de l'élève nécessite la mise en place de mesures.
- À la suite de l'élaboration du plan d'intervention, les informations sont transmises aux différents enseignants.
- Une révision des plans d'intervention est prévue en fin d'année scolaire.

Services aux élèves

Mesures d'appui

- Périodes de récupération/appui pédagogique offertes par les enseignants
- Aide aux devoirs (sec.1 et 2)
- Éducation spécialisée
- Enseignant tuteur
- Enseignants ressources : support individualisé, intervention en sous-groupe ou pratique de co-enseignement
- Francisation
- Moniteur de langue
- Psychoéducation : Accompagnement des élèves et soutien aux enseignants

Mesures d'aide pour l'évaluation

- Orthopédagogie (Enseignant) : Soutien à l'application des mesures de plan d'intervention
- Orthopédagogie professionnelle : Offre de services aux élèves présentant un profil s'apparentant au TSA

Mesures de santé et de bien-être

- Animateurs de vie étudiante
- Animateur de vie spirituelle et d'engagement communautaire
- Technicien en Loisirs
- Travailleur social clinique jeunesse
- Infirmière clinique jeunesse
- Intervenant en travail social
- Intervenant en toxicomanie
- Orientation scolaire et professionnelle
- Horaire adapté (pour un soutien psychologique ou personnel)

Mesures en cas de difficultés comportementales

- Local de retrait et suivi par un intervenant de l'école
- Psychologie : consultation, accompagnement et évaluation
- Prévention policière
- Psychoéducation : accompagnement des élèves et soutien aux enseignants

Droits et responsabilités

Établissement

Lieu de travail

Lors de conférences, de spectacles ou autres, il est possible pour les élèves d'assister à ces événements dans un endroit autre que leur salle de classe habituelle comme à l'auditorium.

Certaines activités pédagogiques requièrent une participation active des élèves. Dans ce cas, les cours peuvent être dispensés à l'extérieur, sur les terrains de l'école ou avoisinants.

Différentes ressources, groupes restreints /ateliers et outils pédagogiques supplémentaires

Les élèves ont la possibilité d'utiliser les documents et livres de la bibliothèque pour compléter un travail. Ils peuvent aussi utiliser différents sites internet fiables pour trouver les informations nécessaires.

Des films, des documentaires, des personnes ressources, des entrevues peuvent être présentés en classe à des fins pédagogiques.

La venue d'un moniteur de langue est une autre façon d'amener les élèves à s'ouvrir sur le monde en participant à des ateliers en petits groupes.

Droits et responsabilités

Enseignants

En plus de recommander des services pour un élève, l'enseignant au PEI se doit de consigner des travaux et des évaluations justes et équitables pour toute sa clientèle. Ainsi, la transparence et la cohérence sont de mise face aux tâches évaluatives. Celles-ci se doivent de tenir compte des différences individuelles de ses élèves.

Responsabilités

Flexibilité de la tâche

- Ajout ou réduction du nombre d'exercices pour permettre à chaque élève de développer son plein potentiel dans la matière.
- Création de sous-groupes de travail afin de jumeler le niveau des élèves pour que ceux-ci puissent s'entraider.
- Matériel varié adapté.
- Utilisation de différents moyens pour effectuer les travaux / évaluations peuvent être mis en place par l'enseignant (vidéos, questionnaires en ligne, utilisation des outils technologiques, questions à développement ou choix de réponses, etc).
- Chacun des enseignants du PEI configure son local en fonction de la matière d'enseignement.
- Activités particulières (débat, discussions, etc), les enseignants ont la possibilité de modifier l'aménagement des bureaux pour permettre la réalisation des objectifs de la tâche (coopération, échange, participation, investissement des élèves).
- Les enseignants utilisent différentes méthodes afin de rendre les apprentissages le plus stimulant possible. Par exemple, en utilisant le travail collaboratif, l'enseignement par projet ou l'enseignement explicite, tous les types d'apprenant y trouvent son compte.

Droits et responsabilités

Modalités de réalisation et apprentissage coopératif

Lors de la réalisation de projets, les élèves peuvent avoir l'opportunité de faire le choix du thème. Ainsi, ils peuvent se concentrer sur un enjeu qui leur est propre à chacun et qui est en lien avec leurs intérêts personnels.

Les élèves peuvent choisir la façon dont ils rendent un travail. Certains peuvent remettre un travail écrit et d'autres, une présentation PowerPoint ou une vidéo. Ceci permet d'atteindre les intérêts et les talents de chacun.

Climat de classe et forme de communication

Les enseignants accueillent habituellement les élèves dès leur entrée en classe et le menu de la période est affiché visuellement au tableau.

Certains enseignants débutent leur cours avec une énigme à résoudre ou une discussion sur les actualités internationales.

Plusieurs enseignants utilisent la plateforme *Teams* pour communiquer plus clairement certaines informations avec les élèves. D'autres enseignants utilisent un modèle de calendrier clair affiché au tableau de classe pour aviser ceux-ci des travaux et des évaluations à venir.

Regroupement par besoin et intérêt et apprentissage coopératif

Certaines tâches à exécuter en classe peuvent être complétées individuellement, en équipe ou les élèves ont la possibilité de choisir leur méthode de travail.

Pour certaines matières, les élèves ont la possibilité de choisir l'exercice qu'ils préfèrent pratiquer et ils ont l'occasion de pratiquer plus d'un élément à la fois dépendamment de leurs buts et de leurs intérêts.

Droits et responsabilités

Élèves

Bien que les membres du personnel puissent recommander des services pour un élève, mais celui-ci, dans la mesure du possible, participe à l'identification de ses propres besoins. Il est d'ailleurs invité à discuter avec son enseignant tuteur ou l'intervenante sociale de son niveau lorsqu'il rencontre des problématiques d'ordre scolaire ou personnel.

Parents/tuteurs légaux

La contribution des parents est essentielle à la réussite des élèves. Nous encourageons une communication régulière ; le courriel et le portail de l'école sont les voies de communication privilégiées entre l'école et la famille.

Fréquence de communication

- Il y a quatre communications officielles entre l'école et la maison.

Octobre : Communication sous forme de commentaires sur le travail et le comportement.

Novembre : Communication de résultats, d'acquisition de compétences, de travail et de comportement.

Février : Communication de résultats, de travail et de comportement.

Juillet : Communication de résultats finaux, d'acquisition de compétences, de travail et de comportement.

Élève ayant un Plan d'intervention

- Plan révisé à chaque année.

Bibliographie

CSS des Phares. (2013). Politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage du Centre de services scolaire des Phares.

CSS des Phares. (2018) Cadre de référence du plan d'intervention Commission scolaire des Phares.

FCPQ. (2011). Thème 5 : Le plan d'intervention : Qu'est-ce que le plan d'intervention et quelle est son utilité.

<https://www.fcpq.qc.ca/sites/24577/EHDAA/guides-et-references/Theme5.pdf>

IB. (2019) Guide de l'IB pour une éducation inclusive : ressource pour un développement à l'échelle de l'établissement.

MEQ. (1999). Une école adaptée à tous ses élèves : politique de l'adaptation scolaire.

http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/dpse/adaptation_serv_compl/politi00F_2.pdf

MEQ. (2017). Politique de la réussite éducative : Le plaisir d'apprendre, la chance de réussir. http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/PSG/politiques_orientations/politique_reussite_educative_10juillet_F_1.pdf

Potvin, Pierre et Lacroix, Marie-Ève (2009). De l'intégration à l'inclusion scolaire des élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage. <http://rire.ctreq.qc.ca/de-%E2%80%99integration-a-l%E2%80%99inclusion-scolaire-des-eleves-en-difficulte-d%E2%80%99adaptation-et-d%E2%80%99apprentissage-version-integrale/>